

Riverains exaspérés, dangers pour les enfants et développement économique : quelle gestion des priorités pour la route cantonale qui traverse Glovelier ?

Loïc Dobler (PS)

La traversée du village de Glovelier a longtemps été épargnée par un trafic excessif grâce à la route de contournement, qui permet de relier les Franches-Montagnes via St-Brais. Cependant, ces dernières années, on observe une augmentation constante du trafic, engendrant de sérieux problèmes de sécurité pour les piétons, notamment les enfants se rendant à l'école. De plus, les riverains subissent des nuisances qui dépassent l'entendement.

Dans sa question n° 3356, le groupe socialiste avait déjà exprimé son inquiétude quant à la situation de cette route cantonale, empruntée quotidiennement par des centaines de véhicules, parmi lesquels de nombreux camions se dirigeant vers la gare de Glovelier ou la zone d'activités située en direction de Berlincourt.

Le 11 juillet 2024, une trentaine de résidents de la Route de la Transjurane à Glovelier ont adressé une pétition au Service des infrastructures ainsi qu'à la commune de Haute-Sorne. Cette pétition demande l'instauration d'une zone 30 km/h sur toute la longueur de cette rue, ainsi que la réfection de la chaussée, dans un objectif de sécurité et de réduction des nuisances. Il est indéniable que si cette pétition avait été diffusée au-delà des riverains directs, elle aurait probablement rencontré un succès encore plus large.

Il convient également de rappeler que le passage à niveau de Glovelier constitue un point particulièrement dangereux, notamment en raison du rétrécissement significatif de la chaussée à cet endroit. Pourtant, il s'agit du seul passage permettant aux piétons de traverser le village.

Dans le cadre du développement de la zone d'activités microrégionale (ZAM), les autorités cantonales et communales ont approuvé un projet incluant un passage sous-voies à la gare de Glovelier. Toutefois, les déclarations et décisions des autorités communales laissent transparaître un manque flagrant de volonté d'avancer sur ce dossier, qui pourrait être résumé ainsi : oui au développement économique et aux recettes fiscales, mais avec un intérêt moindre pour la gestion des nuisances et des accès.

De leur côté, les autorités cantonales ne semblent pas pressées de mettre en œuvre les objectifs fixés pour le développement de la ZAM et l'amélioration de son accès en transport public. Paradoxalement, l'État envisage même de surcharger davantage la Route de la Transjurane avec l'accès par cette rue à la nouvelle zone mixte adjacente à la ZAM, ce qui semble être un non-sens.

Néanmoins, il convient de saluer la disponibilité de l'État, qui s'est dit prêt à soutenir le projet de passage sous-voies, comme mentionné dans sa réponse à la question écrite n° 3606 du groupe PCSI.

Au regard de ces éléments, nous prions le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Une réponse a-t-elle été envoyée aux riverains suite à la pétition du 11 juillet 2024 concernant la Route de la Transjurane à Glovelier ? Si oui, quel en est le contenu ?**
- 2. Existe-t-il des statistiques sur l'évolution du trafic au sein de la localité de Glovelier ?**
- 3. La mise en place d'une zone limitée à 30 km/h sur toute la longueur de la Route de la Transjurane est-elle envisageable ? Si oui, dans quel délai ? Si non, pour quelles raisons ?**

4. **L'État jurassien compte-t-il s'approcher de la commune de Haute-Sorne pour l'inciter à développer, comme prévu, un projet de passage sous-voies à Glovelier ?**
5. **En attendant, quelles mesures l'État envisage-t-il de mettre en place pour garantir la sécurité des piétons, en particulier celle des enfants ? Est-ce que l'État estime qu'en cas d'accident au passage à niveau de Glovelier, sa responsabilité ne pourrait pas être engagée ?**

Nous remercions d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

Loïc Dobler (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 18 septembre 2024